

Règlement des études

Master Biologie-Santé

Parcours Biologie cellulaire, physiologie et pathologie

Parcours Cancer biology - International

Parcours Génétique moléculaire et cellulaire

Parcours Microbiologie-immunologie

Parcours Microbiologie-immunologie - Professionnel

Notes éliminatoires

A l'exception des UE facultatives de stage, pour l'ensemble des UE de 1^{ère} et 2^{ème} année du Master, toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Règles de progression

Toute UE capitalisée avec une note égale ou supérieure à 10/20 est définitivement acquise.

Les semestres peuvent être obtenus par compensation entre les UE du semestre sans note éliminatoire.

Il n'y a pas de compensation ni entre les semestres 7 et 8 de la 1^{ère} année du Master, ni entre les semestres 9 et 10 de la 2^{ème} année du Master.

En l'absence de validation d'un semestre, toutes les UE non validées en 1^{ère} session doivent obligatoirement être repassées en 2^{ème} session.